

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-078

Avenant aux Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) de la CAF84 pour les équipements périscolaires, extrascolaires et accueil jeunes.

Rapporteur : *Catherine PRAT*

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<u>Séance du 24 septembre 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Georges BERTANA

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et l'État ayant été révisée en août 2023, il convient de mettre à jour les Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) des équipements périscolaires, extrascolaires et accueil jeunes de la collectivité signées en 2022 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la COF des ALSH périscolaires signée entre la collectivité de Morières-lès-Avignon et la CAF 84 en date du 16 mars 2022,

Vu la COF de l'ALSH extrascolaire signée entre la collectivité de Morières-lès-Avignon et la CAF 84 en date du 15 mars 2022,

Vu la COF de l'accueil de loisirs adolescents signée entre la collectivité de Morières-lès-Avignon et la CAF 84 en date du 15 mars 2022,

Considérant que les équipements périscolaires, extrascolaires et accueil jeunes de la collectivité de Morières-lès-Avignon sont financés par la CAF 84 au travers de COF signées pour 3 ans en 2022,

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévues par la signature d'une nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) entre la Caisse Nationale Allocation Familiale et l'État en août 2023,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

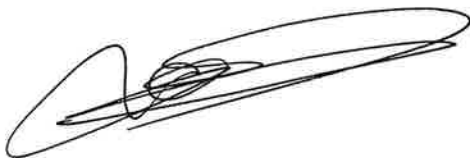
- **APPROUVE** les avenants des COF 2022/2025 signées entre la CAF 84 et la collectivité de Morières-lès-Avignon pour les équipements concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

